

Séance du 16 juin 2020

Convocations : 11 juin 2020

L'an deux mil vingt le 16 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à huis-clos à la Salle polyvalente de Laissaud en raison de la crise sanitaire due au COVID-19 et afin de respecter les règles de distanciation physique

Etaient présents : Monsieur ARBRUN Sébastien, Madame AUDERMATTE Katia, Madame BACON Christine, Monsieur CHENE Stéphane, Monsieur CHOSSINAND Louis, Madame CORDEL Sophie, Monsieur EXERTIER Bertrand, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur FLEURET Hubert, Madame HINCKER Amandine, Monsieur JACQUEMIER Bernard, Madame JOCHEC Solène, Monsieur LAURENT Jean-Jacques, Monsieur MONNET Gilles, Madame POMEON Nathalie,

Secrétaire de Séance : Christine Bacon

Rappel des axes de notre programme 2020-2026 :

1. **Moderniser notre patrimoine** pour améliorer votre qualité de vie, dans le respect de l'environnement (axe 1)
2. **Dynamiser l'activité économique**, commerciale, agricole (axe 2)
3. **Garantir la sécurité** par rapport à la circulation et l'entretien des routes et chemins de la commune (axe 3)
4. **Renforcer la vie locale**, développer les animations et les échanges entre laissautins (axe 4)
5. **Donner toute sa place à notre commune** par rapport à notre intercommunalité et dans la relation avec nos communes voisines (axe 5)

Composition du conseil municipal :

- 1 maire
- 3 adjoints, Gilles, Bertrand et Sophie
- 11 conseillers municipaux

Le fonctionnement de la commune s'organise autour :

De réunions du conseil municipal : Environ une dizaine de réunion dans l'année. La date est fixée au conseil municipal précédent.

De réunions de bureau composé du maire et des adjoints

- Permet de suivre de manière régulière les affaires courantes et les dossiers en cours
- Se réunit toutes les 2 ou 3 semaines afin de faire le point sur les affaires courantes
- Chaque adjoint est en charge de dossiers transversaux :
 - 1^{er} adjoint : finances et urbanisme
 - 2nd adjoint : travaux,
 - 3^{ème} adjoint : vie scolaire et associative

De commissions thématiques

- Ces commissions reprennent les axes de notre programme 2020-2026
- Chaque commission est présidée par le maire.

- Chaque réunion de commission fait l'objet d'un relevé de conclusions

De délégations pour représenter la commune dans le cadre de différentes instances des EPCI

2 – DELIBERATION DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE : LIMITES FINANCIERES

Le Maire donne la parole au premier adjoint Gilles MONNET qui propose de supprimer la ligne 20 de la délibération portant sur la délégation de compétences donnée au Maire, a savoir :

- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
et de limiter à 15 000 € les dépenses à la ligne 17 : à savoir
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

Oppositions	0	
Abstentions	0	
Pour :	15	

A l'unanimité, les élus après avoir délibéré, donnent leur accord.

3 – CRÉATION DES COMMISSIONS :

Le Maire propose de créer 6 commissions communales composées de 6 conseillers chacune max :

Leur rôle est de préparer le travail au conseil municipal, être force de proposition et émettre des avis à caractère purement consultatif, en aucun cas elles ne peuvent prendre des décisions. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

- Commission Finances

Elle est chargée de la programmation budgétaire, des finances, de l'établissement du budget.

Gilles MONNET	Louis CHOSSINAND	
Sophie CORDEL	Christine BACON	

- Commission Urbanisme

Elle est chargée d'étudier toutes les questions liées à l'urbanisme du village. Les dossiers de demande de permis de construire et les déclarations préalable sont instruits par le service instructeur (ADS) de la communauté de communes de CŒUR de Savoie.

Gilles MONNET	Hubert FLEURET	Jean-Jacques LAURENT
Amandine HINCKER	Stéphane CHENE	Bertrand EXERTIER

- Commission Travaux, voiries, réseaux

Elle est chargée des travaux dans les différents bâtiments communaux et propriétés de la commune.

Bertrand EXERTIER	Hubert FLEURET	Bernard JACQUEMIER
Pascal EXERTIER	Sébastien ARBRUN	Amandine HINCKER
Jean-Jacques LAURENT		

- Commission Patrimoine et environnement

Elle est chargée de la réflexion et de la mise en place d'actions ayant un impact environnemental positif sur le territoire, pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. Mais aussi de l'embellissement de la commune (espaces vert et fleurissement).

Sophie CORDEL	Stéphane CHENE	Amandine HINCKER
Bertrand EXERTIER	Hubert FLEURET	Sébastien ARBRUN
Jean-Jacques LAURENT		

- Commission Vie locale, économique et associative et communication

Elle est chargée d'être en relation avec les responsables des différentes associations de la commune et les acteurs de la vie économique. Elle a pour but de travailler sur le développement et l'animation de la vie locale Elle est également en charge de la communication auprès des Laissautins.

Sophie CORDEL	Stéphane CHENE	Louis CHOSSINAND
Katia AUDERMATTE	Christine BACON	Solène JOCHEC

- Commission Vie scolaire et culturelle

Elle est chargée de gérer le périscolaire et d'être en contact avec les enseignants, mais également de la gestion documentaire de la bibliothèque, en relation avec les bibliothécaires bénévoles. Nous avons souhaité regrouper la culture avec l'école car les différents projets culturels sont souvent menés en lien avec l'école (projets pédagogiques).

Sophie CORDEL	Katia AUDERMATTE	
Solène JOCHEC	Christine BACON	

- Commission d'ouverture des plis

Gilles MONNET	Bernard JACQUEMIER	Pascal EXERTIER
Suppléant Hubert FLEURET	Suppléant Jean-Jacques LAURENT	Suppléant Bertrand EXERTIER

- **CA du CCAS (Centre communale d'aide sociale)** – obligatoire dans les communes de + de 1500 habitants depuis 2015 : 4 élus et 4 administrés ou représentants d'associations. Le CCAS est dirigé par un CA dont le maire est président de droit.

Le Centre Communal d'Action sociale est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il a un rôle administratif : réception des demandes et aide à la constitution et à la transmission des dossiers aux autorités compétentes.

Hubert FLEURET	Pascal EXERTIER	Stéphane CHENE	Sophie CORDEL
Dominique LAMBERT	Jacky TRAVERS	Maryse FONTANA	Michèle RAMBAUD

- **Commission communale des impôts directs (CCID)** : 12 délégués titulaires et 12 suppléants (élus et administrés) parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

Titulaires	
Gilles MONNET	Fernando DA SILVA
Sophie CORDEL	Benjamin SAUDINO
Pascal EXERTIER	Nathalie LIVIDINI
Bernard JACQUEMIER	Michel GONET
Louis CHOSSINAND	Dominique LAMBERT
Christine BACON	Bernard CHASSANDE-BARRIOZ
Suppléant	
Bertrand EXERTIER	Michele FONTANA
Hubert FLEURET	Serge RAMBAUD
Stephane CHENE	Alain CHASSANDE-BARRIOZ
Jean Jacques LAURENT	Jacques THIBAUD
Sébastien ARBRUN	Paul RAVE
Amandine HINCKER	Laurent BARRIER

Délégations pour représenter la commune dans le cadre de différentes instances des EPCI :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANT
Cœur de Savoie (Maire + 1 ^{er} adjoint)	Nathalie POMEON	Gilles MONNET
Métropole Savoie (1 titulaire + 1 suppléant)	Gilles MONNET	Sophie CORDEL
Syndicat des Eaux (2 titulaires + 1 suppléant)	Nathalie POMEON Pascal EXERTIER	Jean Jacques LAURENT
SIBRECSA (1 titulaire + 1 suppléant)	Pascal EXERTIER	Louis CHOSSINAND
SISARC (1 titulaire + 1 suppléant)	Gilles MONNET	Nathalie POMEON
ESPACE BELLEDONNE (1 titulaire + 1 suppléant)	Louis CHOSSINAND	Sophie CORDEL
1 référent AMBROISIE	Hubert FLEURET	Sébastien LECLERC
Regroupement Pédagogique Intercommunale	Nathalie POMEON	Sophie CORDEL

4 – TARIFS CANTINES ET GARDERIE

Les Maires des 3 communes formant le RPI, ont décidé de maintenir le prix du repas de la cantine scolaire à 5€ et d'augmenter le tarif de garderie de 2€ à 2,5€ le passage quel que soit le temps passé.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les élus donnent leur accord.

Oppositions	-	
Abstentions	-	
Pour :	15	

5 – DÉSIGNATION COORDINATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2021

Louis CHOSSINAND s'est proposé pour être coordinateur. A l'unanimité, le conseil a accepté.

6 – LOCATION DES LOTS DE JARDIN

Le Maire rappelle que les jardins ont été créés en 2014 - 10 jardiniers, aujourd'hui, louent un jardin. Le prix de location d'un jardin de 100 m² reste à 15 € pour l'année 2020.

Un puit sera installé le samedi 20 juin avec système de pompe manuelle.

Une convention sera signée chaque année avec les bénéficiaires.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les élus donnent leur accord.

Oppositions	-	
Abstentions	-	
Pour :	15	

7 – DOSSIER FDEC (Demande de subvention)

Le Maire informe les élus que deux opérations d'investissement sur la commune, peuvent être subventionnées par le FDEC (fond départemental d'équipements communaux) au niveau du département.

Une délibération est indispensable pour solliciter le département afin d'obtenir une subvention pour 2 dossiers :

- Clocher de l'église : Suite à la tempête de l'an dernier, nous devons réparer le clocher de l'église (tuiles + girouette + coq) et mettre en place un paratonnerre / parafoudre

6

relié à la terre, ce qui n'était pas le cas auparavant. L'entreprise spécialisée BODET campanaire a effectué un rapport et propose un devis d'un montant de 15539,40€ HT.

- Liaison douce : Création du passage reliant la RD923 et la place de la mairie

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les élus donnent leur accord.

Oppositions	-	
Abstentions	-	
Pour :	15	

8 – DÉCISION MODIFICATIVE POUR L'ANNULATION D'UN TITRE ASSAINISSEMENT Pour M. VILLANOVA

Le Maire rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet d'une délibération pour annuler une facture d'assainissement de 2015 (241.25 €) qui ne correspondait pas à la situation de l'administré à cette date.

Une décision modificative est nécessaire, pour provisionner le compte 675 "annulation de créance antérieure "

Après avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord.

Oppositions	-	
Abstentions	-	
Pour :	15	

9 – DEVIS ELAGAGE ROUTE DES CHÂTAIGNIERS

Le Maire explique que pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il faut procéder à l'élagage des arbres de la route des châtaigniers, composée de plus d'une vingtaine de propriétaires privés. Un courrier leur sera envoyé pour les avertir de la nécessité et l'urgence de ces travaux. Un délai de 2 mois leur sera donné pour procéder s'ils le souhaitent à l'élagage par leur propre moyen et que passé ce délai la commune réalisera les travaux.

Deux devis ont été demandés :

- Entreprise BOVET ENVIRONNEMENT : 16.650 HT
- Entreprise L'AGENAIS : 10.500 HT
- Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'entreprise **L'AGENAIS** est retenue.

Oppositions	-	
Abstentions	-	
Pour :	15	

10 - DEVIS RÉFECTION DES ROUTES

Après discussion les élus décident de ne faire que l'indispensable (1ere partie du devis) et recontacter SER-TPR pour faire ajouter route de Ste Anne comme prévu.

Cet ordre du jour sera repris au prochain conseil municipal.

Oppositions		
Abstentions		
Pour :		

11 - DIVERS

Bertrand EXERTIER attire l'attention sur les travaux réalisés le long de la voie ferrée par la société GRANULAT VICAT, dans le cadre de l'extension des carrières, et particulièrement sur le choix des bordures constituant la séparation de la voie et de la piste cyclable qui entravent le passage des engins agricoles.

A savoir que la création de la piste cyclable relève d'une opération départementale. Celle ci a fait l'objet d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique entérinée par un arrêté signé par le Préfet le 29 mai 2017, affiché en mairie du 09/6/2017 au 09/07/2017 conformément à la réglementation en vigueur.

CLÔTURE DE SÉANCE : 22h20

La prochaine réunion aura lieu le 9 juillet à 20 h

Le Maire

Nathalie POMÉON



